

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit	Castrol Aviator A 100
n° SDS	0000003095
Utilisation de la substance/préparation	Motor oils. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.
Fournisseur	BP Southern Africa (Pty) Ltd 10 Junction Road Parktown Johannesburg South Africa
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	+27 11 488 5111
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

2. Identification des dangers

La préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

3. Composition/informations sur les composants

Huile minérale hautement raffinée et additifs

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
Alcoylphénol	118-82-1	1 - 5	204-279-1	R53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement la peau en contact à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction	
Utilisables	En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone.
Non utilisables	NE PAS utiliser de jet d'eau.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone
Risques d'incendie/d'explosion inhabituels	Ce produit n'est pas considéré comme explosif selon les critères de réglementation établis.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	Non identifié.
Protection des intervenants	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Manipulation

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver abondamment après usage.

Entreposage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun seuil limite d'exposition (OEL) n'est établi pour ce produit.

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Un équipement de protection respiratoire n'est généralement pas indispensable en présence d'une ventilation aspirante naturelle ou locale adaptée qui contrôle l'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.

Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de fumée. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable. Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de brouillard ou de fumée ainsi que de vapeur. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Porter des gants résistants aux agents chimiques.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Clair. Ambre.
Odeur	Pétroleum

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair	Creuset ouvert: 272°C (521.6°F) [Cleveland.]
Propriétés d'explosivité	Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et chocs et impacts mécaniques.
Viscosité	Cinématique: 18.7 mm ² /s (18.7 cSt) à 100°C
Point d'écoulement	-18 °C
Densité	893.4 kg/m ³ (0.893 g/cm ³)
Solubilité	insoluble(s) dans l'eau.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Conditions à éviter	Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Matières à éviter	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion peuvent être les suivants : oxydes de carbone Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Toxicité chronique

Effets chroniques	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
-------------------	--

Effets et symptômes

Yeux	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Peau	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Inhalation	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Ingestion	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

12. Informations écotoxicologiques

Dangers pour l'environnement	Non classé comme dangereux.
------------------------------	-----------------------------

13. Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets	Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
--	---

Nom du produit	Castrol Aviator A 100	Code du produit	0000003095	Page 3 de 4	
Version	1	Date d'édition	28 Septembre 2007	Format Afrique du Sud	Langue FRANÇAIS
		Build 9.1.2	(South Africa)	(FRENCH)	

14 . Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport (ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA)

15 . Informations réglementaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Phrases de risque

Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.

Phrases d'avertissement supplémentaire

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Autres règlements

Inventaires

Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

Législation nationale: Loi sur la santé et la sécurité du travail (Loi 85 de 1993).

16 . Autres informations

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3

R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique

Date d'édition

28/09/2007.

Date de la précédente édition

Aucune validation antérieure.

Élaborée par

Product Stewardship Group

Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.